

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2021-2024

Table des matières

Introduction	3
Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?	3
Cadre légal.....	3
Politique générale d'accessibilité numérique de l'Onisep	4
Réfèrent accessibilité numérique	4
Schéma pluriannuel	4
Démarche globale de prise en compte de l'accessibilité numérique	5
Exigences d'accessibilité dans les procédures de marchés	5
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	5
Sensibilisation et formation des équipes internes.....	6
Recours à des compétences externes.....	6
Contrôle et validation de l'accessibilité	6
Prise en compte des attentes et remarques des utilisateurs	7
Périmètre d'application	8
Sites et applications ouverts au public.....	8
Kits pédagogiques	12
Kits parents	15
Plans d'action annuels et bilans	16
L'accessibilité numérique à l'Onisep en 2021	16
Plan d'action 2021-2022	16
Plan d'action 2023.....	18
Plan d'action 2024.....	18

Introduction

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique est un ensemble de normes et bonnes pratiques qui couvrent :

- les **aspects fonctionnels** ;
- le **design** ;
- le **développement technique** ;
- le **édactionnel** et les **contenus multimédias**.

Ces règles permettent de s'assurer que les supports numériques (sites Internet, applications mobile, progiciels, documents, vidéos...) sont parfaitement accessibles à tous les utilisateurs, y compris à ceux en situation de handicap.

Un site ou une application accessible permet par exemple de :

- personnaliser l'affichage selon ses besoins et à l'aide de réglages sur l'ordinateur ou le smartphone (grossissement des caractères, modification des couleurs, changement de la typographie, arrêt des animations, etc.) ;
- naviguer à l'aide d'outils d'assistance, comme des synthèses vocales ou des plages en braille ;
- naviguer sans utiliser la souris, avec le clavier uniquement, des contacteurs ou via un écran tactile ;
- consulter les vidéos ou podcasts à l'aide de sous-titres ou de transcription.

Cadre légal

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes et le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne statuent que tout service de communication publique en ligne doit être accessible à tous.

Politique générale d'accessibilité numérique de l'Onisep

L'Onisep accorde un soin tout particulier à l'accessibilité de ses sites Internet, intranet, extranet, applications mobile et progiciels. L'Onisep s'engage à compter de 2021 dans une démarche visant à respecter le RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

L'objectif est d'assurer, autant que possible, la prise en compte de l'accessibilité numérique et de ses règles par l'ensemble des personnes impliquées dans la conception et le développement des sites et applications ainsi que dans la publication de contenus.

L'Onisep est également accompagné par des experts tiers, notamment pour la montée en compétences, l'audit, les arbitrages et la vérification des corrections tout au long des phases de conception et de développement.

Référent accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique par l'Onisep est pilotée par un référent accessibilité numérique nommé en interne. Il est possible de le contacter par email via accessibilite-support@onisep.fr.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques ; d'accompagner les équipes internes, notamment par des actions de formation ; de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers ; d'assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et, de manière générale, de veiller à la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous sa responsabilité.

Schéma pluriannuel

Ce présent schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, d'une durée de 3 ans (2021-2024), a pour objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place par l'Onisep pour rendre ses sites et applications accessibles à toutes et à tous.

Il est associé à un plan annuel d'actions présenté en annexe.

Les principaux objectifs fixés par l'Onisep sur ce plan triennal sont les suivants :

- **identifier, nommer et former un référent ou une référente accessibilité** pour piloter le sujet et contrôler sa prise en compte ;
- **cartographier et évaluer l'existant** en réalisant des audits de conformité des services numériques (sites et applications) mis à disposition par l'Onisep ;
- **prendre en compte l'accessibilité numérique sur l'ensemble des nouveaux projets** ou des refontes de services numériques existants à l'aide d'accompagnements menés par des experts externes à toutes les étapes projet ;
- **améliorer l'existant** en réalisant des audits d'accessibilité qui déclenchent des actions correctives, un suivi et une validation par des experts externes ;
- **sensibiliser et former les équipes internes** à la prise en compte du handicap et des normes associées dans la conception et le développement de projets numériques ainsi que dans la conception et la publication de contenus numériques.

Démarche globale de prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une organisation adaptée lors de l'achat, la conception, la production et la maintenance des sites et applications. Elle implique également la sensibilisation et la formation des équipes, ainsi que la prise en charge des personnes en situation de handicap, notamment lorsqu'elles signalent des difficultés ou des points de blocage.

Les éléments ci-après présentent les critères sur lesquels l'Onisep souhaite s'appuyer pour prendre en compte et améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses services numériques.

Exigences d'accessibilité dans les procédures de marchés

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux, notamment au travers des appels d'offres.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures seront ainsi adaptées dans le cadre des plans d'action pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

L'Onisep souhaite permettre l'intégration de l'accessibilité numérique dans ses clauses contractuelles (appels d'offres et devis), incluant des critères de notation et de sélection des prestations de services informatiques.

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes prévoit que nos outils numériques soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Les services informatiques qui seront fournis dans le cadre d'appels d'offres et de recours à des prestataires informatiques externes devront respecter les textes légaux et réglementaires concernant l'accessibilité numérique, et suivre les critères d'accessibilité du RGAA ou de la norme européenne EN 301 549 V2.1.2 (2018-08). Il sera ainsi pris en compte dans nos procédures d'appels d'offres et de devis des critères de qualités et de compétences en accessibilité numérique, ainsi que d'engagement de conformité des services informatiques fournis aux normes d'accessibilité numérique en vigueur.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA seront rappelés pour chaque projet numérique.

Sites et applications existants

Un état des lieux complet des sites et applications mis à disposition par l'Onisep est programmé sur l'ensemble des plans d'action de 2021 à 2024 (cf. la section périmètre d'application). Il permet de publier une déclaration d'accessibilité et de conformité au RGAA pour chaque service numérique mis à la disposition du public.

Dans un second temps, cet état des lieux servira de base de travail pour prioriser les actions de formation et les actions correctives afin d'atteindre une meilleure accessibilité et une conformité au RGAA.

Ces priorisations correctives seront réalisées selon plusieurs facteurs, par exemple :

- le niveau d'accessibilité de l'existant ;
- le niveau de criticité du service pour les usagers ;
- les dates prévisionnelles de refonte des sites et applications.

Refontes et nouveaux sites et applications

À compter de la publication de ce schéma pluriannuel d'accessibilité, l'Onisep souhaite prendre en compte l'accessibilité numérique et la conformité RGAA sur l'ensemble des nouveaux services numériques ou des services refondus.

Pour cela, l'Onisep va progressivement intégrer des exigences d'accessibilité dans les procédures de marchés.

L'Onisep s'appuie également sur des experts externes pour accompagner les équipes et les projets, contrôler et valider l'accessibilité.

Sensibilisation et formation des équipes internes

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de monter en compétences et de prendre en compte l'accessibilité numérique et le handicap.

Les plans d'action 2021-2022 priorisent l'état des lieux et l'appui aux nouveaux projets et projets de refonte. Le plan d'action 2023 permettra ensuite de capitaliser sur les projets et d'amorcer la montée en compétences des équipes internes.

Recours à des compétences externes

L'Onisep s'appuie sur des experts externes pour être accompagné dans l'évaluation et l'amélioration de l'accessibilité des sites et applications numériques.

Ces experts interviennent notamment sur les actions :

- de sensibilisation et de formation à l'accessibilité numérique et à la prise en compte du handicap ;
- d'audits d'accessibilité numérique et d'accompagnement aux mesures correctives ;
- d'accompagnement pour la prise en compte de l'accessibilité lors de la conception et du développement de nouveaux sites et de nouvelles applications (ou de refontes).

L'Onisep est également accompagné dans l'élaboration et la mise à jour de ce présent schéma pluriannuel et du plan d'action triennal.

Contrôle et validation de l'accessibilité

En complément des audits menés pour la réalisation de l'état des lieux, lors de la mise en ligne initiale ou d'une refonte, chaque site ou application fait l'objet d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ces contrôles sont effectués par des experts externes dans le cadre du marché public mentionné précédemment.

Ces opérations de contrôles destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et contrôles intermédiaires qui seront organisées par les équipes, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Prise en compte des attentes et remarques des utilisateurs

Retours utilisateurs

Les personnes souhaitant signaler un problème, une difficulté ou un point de blocage d'accessibilité sur l'un des services numériques mis à disposition par l'Onisep peuvent le faire en écrivant à accessibilite-support@onisep.fr.

Implication des utilisateurs en situation de handicap

Tout au long de la période d'application de ce schéma, l'Onisep communiquera sur ses actions en faveur de l'accessibilité numérique auprès des usagers.

Le plan d'action 2021-2022 permettra d'étudier plusieurs initiatives qui pourraient être déclinées sur les plans d'action suivants. Ces interventions permettront notamment à l'Onisep d'être à l'écoute des usagers et de recueillir leurs éventuelles remarques.

L'Onisep souhaite également impliquer davantage les utilisateurs en situation de handicap dans la conception de ses services numériques. Ce sujet est actuellement à l'étude et fera l'objet de premières initiatives dans le cadre du plan d'action 2021-2022.

Périmètre d'application

L'Onisep gère plusieurs sites Internet, extranet, intranet et applications mobile à destination du public ou de son personnel.

Les tableaux ci-après listent l'ensemble des sites et applications identifiés à la dernière date de mise à jour de ce présent schéma pluriannuel. Ces tableaux seront régulièrement actualisés au fur et à mesure des travaux de cartographie et d'évaluation.

Sites et applications ouverts au public

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Onisep.fr	Site Internet	www.onisep.fr	-	Dans le cadre des plans d'action 2021 et 2022, un accompagnement par un expert accessibilité est prévu pour la refonte du site Internet. Un audit d'accessibilité sera organisé en 2022 à la suite de la mise en production d'évolutions.
Onisep.fr	Site Internet sur mobile	m.onisep.fr	-	
Horizons 2021	Site Internet	www.horizons2021.fr	-	

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Folios	Site Internet	folios.onisep.fr	-	Un audit d'accessibilité est prévu dans le cadre du plan d'action 2022.
Onisep, la librairie	Site Internet	librairie.onisep.fr	-	
Mon orientation en ligne	Site Internet	www.monorientationenligne.fr	-	
Onisep TV	Site Internet	oniseptv.onisep.fr	-	Une refonte du site Internet est prévue en 2022, un accompagnement par un expert accessibilité est prévu. Un audit d'accessibilité sera organisé après la mise en production de la nouvelle version.
Le Kiosque en ligne	Site Internet	lekiosqueenligne.onisep.fr	-	Un audit d'accessibilité est prévu dans le cadre du plan d'action 2022.

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Nouvelle Voie pro	Site Internet	www.nouvelle-voiepro.fr	-	<p>Un audit d'accessibilité est prévu dans le cadre du plan d'action 2022 sur l'un de ces trois premiers sites Internet.</p> <p>Cet audit servira également à améliorer l'accessibilité du quatrième site, construit sur le même modèle technique.</p>
Secondes- Premières 2020- 2021	Site Internet	www.secondes-premieres2020-2021.fr	-	
Terminales 2020- 2021	Site Internet	www.terminales2020-2021.fr	-	
Sport	Site Internet	sport.onisep.fr	-	
Onisep Doc	Site Internet	documentation.onisep.fr	-	Un audit d'accessibilité est prévu dans le cadre du plan d'action 2022.
Onisep Services	Site Internet	www.onisep-services.fr	-	

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Mon CV en ligne	Site Internet	cvenligne.onisep.fr	-	
Les Cordées de la réussite	Site Internet	www.cordeesdelareussite.fr	-	
Mon orientation augmentée	Site Internet	moa.onisep.fr	-	
Nouvelles Chances	Site Internet	nouvelles-chances.gouv.fr	Conformité partielle (50 %)	Audit réalisé en juillet 2021. Déclaration d'accessibilité de Nouvelles Chances publiée.
Opendata	Site Internet	opendata.onisep.fr	-	
Pro2Science	Site Internet	www.onisep.fr/ pro2science	-	

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Les métiers du commerce de gros en France et à l'international	Site Internet	zoom.onisep.fr/commercedegros	-	

Kits pédagogiques

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Printemps de l'orientation	Site Internet	https://printempsorientation.onisep.fr/	-	Un audit d'accessibilité est prévu sur ce site Internet dans le cadre du plan d'action 2022. Cet audit servira à améliorer l'ensemble des autres kits pédagogiques et kits parents qui sont construits sur le même modèle technique.
Préparer les salons et forums virtuels de l'orientation	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/forum-orientation	-	
Les Métiers animés	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/metiersanimés	-	

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Handicap et École inclusive	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/handicap	-	
Découvrir les métiers du transport aérien	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/transportaerien	-	
Découvrir les métiers de la mode et du luxe	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/modeetluxe	-	
Découvrir les métiers et les formations de l'artisanat avec la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/artisanat	-	
Découvrir les métiers du paysage	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/paysage	-	

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Découvrir les métiers de l'industrie	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/industrie	-	
Découvrir le monde agricole	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/mondeagricole	-	
Découvrir 10 métiers du centre Pompidou	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/centrepompidou	-	
Les métiers de la jardinerie	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/jardinerie	-	
Dico des métiers	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/dicodesmetiers	-	
Découvrir les métiers de la plasturgie et des composites	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/plasturgie	-	

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Dico des formations de la voie professionnelle	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/dicodesformations	-	
Découvrir les métiers des services de l'automobile	Site Internet	kitpedagogique.onisep.fr/anfa	-	

Kits parents

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Aider mon enfant à s'orienter après le bac	Site Internet	kitparents.onisep.fr/apreslebac	-	
Aider mon enfant à s'orienter après la 3 ^e	Site Internet	kitparents.onisep.fr/apresla3eme	-	
Aider mon enfant pour son projet d'orientation	Site Internet	kitparents.onisep.fr/projetorientation	-	

Plans d'action annuels et bilans

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'action et de bilans annuels qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique.

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, de la complexité des sites et applications et de leur évaluation en matière de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler de septembre 2021 à décembre 2024.

L'accessibilité numérique à l'Onisep en 2021

Des premières actions autour de l'accessibilité ont été menées à l'Onisep dès 2015 avec par exemple :

- des formations à l'accessibilité Web et PDF animées ainsi qu'à la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre) auprès de la direction des éditions, du réseau régional, du studio, de la direction Web et du service handicap ;
- Un premier audit d'accessibilité mené en 2015 sur www.onisep.fr.

À ce jour, les plus gros progrès d'accessibilité portent sur les vidéos et le handicap auditif, avec notamment :

- 99 % des vidéos publiées sur oniseptv.onisep.fr qui sont sous-titrées ;
- le service Acceo qui permet aux personnes sourdes ou malentendantes d'accéder par téléphone aux services d'obligation de formation des 16-18 ans, au service Mon orientation en ligne, au site Nouvelles Chances.

En 2021, le site www.nouvelles-chances.gouv.fr a été audité et une première déclaration d'accessibilité numérique a été publiée.

Plan d'action 2021-2022

Dès septembre 2021, l'Onisep souhaite :

- **identifier, nommer et former un référent ou une référente accessibilité ;**
- **garantir la prise en compte de l'accessibilité dès le cadrage des nouveaux projets lancés en 2021.**

Le plan d'action 2022 est construit autour des objectifs décrits ci-dessous.

Garantir la prise en compte de l'accessibilité dès le cadrage des nouveaux projets puis accompagner les équipes

Le travail sur l'accessibilité numérique est plus simple et efficace lorsqu'il est effectué en amont. Aussi, le plan d'action 2021-2022 ambitionne de prioriser les efforts sur les nouveaux projets afin de leur donner les moyens d'avancer efficacement sur l'accessibilité. Il s'agit notamment des projets :

- base de connaissances scientifiques sur le processus d'orientation ;
- banque de ressources pédagogiques ;
- plateforme numérique d'accompagnement pédagogique à l'orientation dans le cadre du programme Avenir(s).

Démarrer un état des lieux avec des audits et déclarations d'accessibilité sur des services représentatifs

L'obligation légale impose la réalisation d'audits d'accessibilité pour ensuite publier des déclarations et initier des chantiers correctifs. Le nombre de sites ou plateformes et services en ligne de l'Onisep étant assez conséquent, il a été fait les choix suivants :

- écarter les sites en cours de refonte et profiter des projets pour améliorer l'accessibilité avant un éventuel audit ;
- écarter les sites qui ont vocation à être remplacés ou mis hors ligne dans un délai court ;
- prioriser les sites pour lesquels l'audit et ses résultats pourront être exploités afin d'améliorer l'accessibilité de plusieurs sites.

Les sites suivants doivent ainsi être audités dans le plan d'action 2022 :

- nouvelle-voiepro.fr (audit qui servira pour les autres sites construits sur le même modèle) ;
- printempsorientation.onisep.fr (audit qui servira pour les autres sites construits sur le même modèle) ;
- ressources pédagogiques présentes dans folios.onisep.fr ;
- documentation.onisep.fr ;
- lekiosqueenligne.onisep.fr ;
- deux sites complémentaires qui seront sélectionnés dans le courant de l'année 2022.

Accompagner les équipes projet dans la prise en compte des audits

Les différents audits menés donneront lieu à des préconisations de corrections (exhaustives dans le cas d'audits détaillés, prioritaires dans le cas d'audits de conformité) ; il est nécessaire ensuite de donner les moyens aux équipes de corriger et d'améliorer l'accessibilité des sites, services et/ou plateformes audités.

Ainsi, l'Onisep prévoit de solliciter des experts en accessibilité pour :

- accompagner les équipes, répondre à leurs questions, aider à l'identification des corrections prioritaires, etc. ;
- recetter, contrôler les corrections et, si nécessaire, mettre à jour les déclarations d'accessibilité.

Poursuivre la démarche d'accessibilité des vidéos

Les vidéos produites par l'Onisep et publiées sur Onisep TV sont systématiquement sous-titrées et transcrites. L'Onisep souhaite poursuivre cette démarche et progresser dans l'accessibilité en travaillant sur de premières versions en LSF (langue des signes française).

Accompagner les équipes pour la conception et production de ressources pédagogiques accessibles

L'accessibilité des ressources pédagogiques doit également être prise en compte lors de la rédaction des contenus. Il est important de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes.

Les actions suivantes sont identifiées :

- concevoir et fournir une charte d'accessibilité qui rappelle les principales bonnes pratiques à respecter ;
- sensibiliser à l'importance de l'accessibilité et à la présence de la charte ;
- former les acteurs qui interviennent régulièrement en contrôle des contenus.
-

Plan d'action 2023

Le plan d'action 2023 sera mis à disposition au plus tard en septembre 2022.

Plan d'action 2024

Le plan d'action 2024 sera mis à disposition au plus tard en septembre 2023.